

# La Lettre n°26

## octobre 2006



### Éditorial

Ainsi que nous l'avions annoncé, les prochains Délégués Régionaux seront désormais désignés par une élection.

Nous mettons au point le détail de ces modalités électorales qui devront, de toutes façon, concorder avec l'assemblée générale de 2006.

Celle-ci sera très importante, puisqu'elle verra le renouvellement de la totalité du Comité Directeur.

Chacun d'entre vous devra donc voter pour ce scrutin général, et, parallèlement, pour la désignation de son Délégué au sein de chaque Région. Cette dernière élection sera, bien évidemment régionalisée, les électeurs inscrits dans chaque Comité Régional ne votant que pour leur Délégué.

Nous pensons que cette décision redonnera plus de consistance et de responsabilités à l'échelon régional.

Il nous paraît très important que les Délégués puissent jouer un rôle plus actif dans les échanges entre les membres.

L'AJSOFF a participé à la création d'une nouvelle association : l'AJATE, association des juges, arbitres et techniciens de l'équitation. Cette nouvelle structure regroupe toutes les disciplines de l'équitation (olympiques et non olympiques). Les membres sont les associations spécifiques de juges et elle est administrée par des élus de ces associations. Les premières réunions de constitution ont été très fructueuses et les échanges avec nos collègues montrent bien que nos aspirations et nos éventuels problèmes sont communs à toutes les disciplines. Nous serons ainsi prêts à répondre à toute demande de nos instances de tutelle et à présenter des propositions concrètes concernant l'ensemble du corps arbitral, l'AJSOFF conservant sa complète autonomie.

Cette rentrée sera marquée par une évolution fondamentale de notre fédération : de nouveaux statuts et de nouveaux dirigeants.

Ces dernières années ont souffert de trop d'incertitudes et de polémiques. Souhaitons que la prochaine mandature mette fin une fois pour toute à tous ces problèmes et redonne à notre fédération toute sa vigueur et tout son renom !

L'AJSOFF, en sa qualité d'association, restera un observateur indépendant et n'interviendra pas dans les prochains débats électoraux.

Son seul souci sera de suivre attentivement le sort qui sera dévolu au sport et à ses règles, quelle que soit l'équipe qui sortira des urnes ;

Nous resterons fidèles à notre objet et nous insisterons toujours sur le respect de l'éthique sportive et des conditions de son application et de sa connaissance.

Le Président Jean Loup Caplain

### Sommaire :

Éditorial	1
Les « Déchiens » font du cheval	2
Le français et la FEI	2
Dura Lex sed Lex	3
Entretien avec Jessica Newmann	3
Épreuve en deux manches	4



La fédération vient de recouvrer son agrément.

Une première étape vers le retour à la normale vient ainsi d'être franchie grâce à l'adoption des nouveaux statuts conformes.

L'élection de nos futurs dirigeants se fera ainsi dans un climat apaisé, garant d'un débat démocratique entre les deux candidats en présence.

Il nous reste à recouvrer la Délégation de service public. Celle-ci sera soumise à la future négociation entre la nouvelle équipe et le Ministère sur la base de contrats d'objectifs.



L'Assemblée Générale électorale aura lieu le 3 et 4 mars 2007 à Paris dans les locaux de la Garde Républicaine, Boulevard Henri IV.

La convocation officielle vous donnera tous les détails de l'organisation, mais sachez dès à présent que le samedi après-midi sera clôturé par une présentation de la garde et par un concert suivis par un diner officiel.

Le dimanche, Assemblée Générale et scrutins (comité directeur et délégués régionaux) suivis du déjeuner au mess.

Nous ne prévoyons pas de réserver un hôtel en particulier, mais la situation très centrale de la Garde, métro Bastille ou Sully-Morland, vous permettra très certainement de vous organiser au mieux.

Toute correspondance destinée à la "Lettre de l'AJSOFF" devra être adressée à :  
Claude BRET  
2 bis Grand'Rue  
78870 Bailly  
( /É 01.34.62.65.23  
É 06.15.33.94.22  
c-bret@wanadoo.fr

## Les « Deschiens » font du cheval

Vous êtes nombreux à avoir réagi sur le site devant certaines innovations vestimentaires constatées sur les terrains.



Lorsque les règlements ont autorisé les nouvelles tenues fédérales, nous n'avons émis aucune opinion sur leur opportunité ni sur leur esthétique ;

En revanche, nous étions nombreux à craindre, in petto, que la modernisation, par ailleurs légitime, des tenues, ne dérive sur une créativité d'un goût parfois douteux...

Nous assistons, désormais, à des défilés de « mode » dans lesquels les interprétations personnelles laissent parfois parfois les plus progressistes d'entre nous.

Certes, nous sommes sans doute le seul sport qui se pratique en veste et en cravate. Parfois, d'ailleurs, celles-ci n'étaient plus de la première fraîcheur et le rouge de certaines vestes avait une nette tendance à tourner vers un rose pâle et les noires vers un gris délavé...

Mais l'uniformité globale était visible et évidente : c'était notre « identité », notre « visuel » de reconnaissance.

Désormais, bien que je convienne que certains cavaliers – ou certains cavalières – portent avec beaucoup d'élégance le blouson fédéral, il devient bien difficile de distinguer ce qui semble correspondre au règlement et ce qui relève du hasard des « rangements » de placards improbables...

Mais ne soyons ni passésistes ni réactionnaires. Il faut admettre les évolutions et se convaincre de leur nécessité. Le bon sens finira bien par vaincre inexorablement et les tendances extrêmes de la nouvelle mode vestimentaire.

En attendant, notre réponse doit être patiente, tolérante et ouverte.

Tant que les shorts et les tongs restent d'un usage limité...



Une nouvelle menace très sérieuse plane sur l'emploi du français à la FEI.

## Le français et la FEI

En effet, le projet des nouveaux statuts ne prévoit plus qu'une langue officielle : l'anglais.

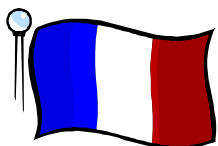
Nous ne pouvons rester inactifs et insensibles à cet évincement de notre langue au sein du monde équestre. Nous avons eu l'occasion, en 2004 lors de l'Assemblée Générale de la FEI organisée à Paris, de présenter un dossier et d'ouvrir un débat sur la nécessité de maintenir les deux langues utilisées largement dans le monde entier.

Nous avons recueilli un large consensus et un accueil très favorable du Vice-Président de l'époque.

Nous avons, d'ailleurs, à la demande de la FEI, participé à la traduction des nouveaux règlements de CSO. Nous avons sursis à leur impression, toujours à la demande de la FEI, car celle-ci réfléchissait à la possibilité de faire imprimer elle-même les nouveaux règlements dans les deux langues.

Que penser de ce brusque revirement ?

Nous devons continuer notre combat pour le maintien du français afin de diversifier et faciliter les sources d'information et de formation de tous nos collègues ni anglophones ni francophones de langue maternelle .



L'AJOSF mène ce combat depuis pratiquement sa création et continuera à peser auprès de toutes les instances concernées afin d'orienter les décisions dans le sens qui nous paraît le plus légitime.

Nous avons appris avec une profonde tristesse le décès brutal de notre amie Dominique DAUDIN, juge National et également médecin sur les terrains de concours. L'AJOSF présente ses sincères condoléances à tout sa famille dans cette pénible circonstance. Nous n'oublierons pas Dominique ainsi que tous les nombreux services qu'elle a rendus à la cause du cheval.

**Dominique Daudin**



## Dura Lex sed Lex

Lorsque nous étions en charge de l'élaboration des formations, nous avons systématiquement insisté sur le travail préparatoire nécessaire avant chaque concours ;

Le rôle du président de jury, et ses fonctions, commencent bien avant le premier coup de cloche de la première épreuve .

La vérification des engagements et des chevaux et des cavaliers, à partir des fichiers téléchargés sur le site fédéral, nous permettent d'arriver sur le terrain avec des listes de travail comportant tout ce que nous avons pu remarquer et contrôler en terme d'incohérence ou d'irrégularité.

Mais... Tout système a ses faiblesses. Vous avez réagi sur le Forum en pointant les difficultés auxquelles vous avez été confronté. Les « sous x », les changements de monte et les 5<sup>ème</sup> catégorie autorisés à concourir en 4<sup>ème</sup> figurent en bonne place parmi les problèmes, parfois ingérables, de chaque week-end.

Nous avons mis en garde les autorités fédérales sur les risques des engagements douteux incontrôlables par nous, et nous avons suggéré un certain nombre de procédures informatiques automatiques permettant de réduire ces sources d'erreur et de conflits sur le terrain.



Malheureusement, il n'a pas paru possible de répondre favorablement à nos remarques.

Désormais, il nous revient de « faire pour le mieux ».

Les vérifications à notre portée doivent être réalisées, faute de quoi nous pourrions être tenus pour responsables en cas de litige. Ainsi, un cavalier sous x qui ne peut présenter sa licence de compétition ou pour lequel la bienveillante informatique locale n'est pas disponible, NE DOIT PAS être autorisé à prendre le départ, quels que soient les arguments avancés par l'entraîneur, le père, la mère, la cousine ou le parrain du propriétaire de la propre sœur du cheval engagé.

Ainsi, ne nous laissons pas attendrir pour autoriser un malheureux cavalier totalement irresponsable de la mauvaise gestion de son Club. C'est très triste de se lever à 5 heures du matin, que l'on soit cadet ou senior avancé, mais la compétition sportive a ses REGLES et celles-ci doivent être connues et appliquées par tous, concurrents et juges.

N'hésitez pas, comme l'a fait par exemple J-Y Guillon, à faire remonter à l'AJOSF et à la fédération, les problèmes que vous rencontrez. N'hésitez pas non plus à proposer des solutions, comme la taxation des engagements sous x !

Nul doute qu'à terme, ces incohérences seront corrigées.

Bonne saison, néanmoins, sachant que ces difficultés ne représentent pas la majorité des engagements et que leur règlement fait partie intégrale de notre fonction.

## Entretien avec Jessica Newmann

Pourquoi et comment JWI intervient dans la communauté équestre ?

Interview de Jean Loup Caplain avec Jessica Newmann, Présidente et fondatrice de Just World International

Quel est le rôle de JustWorld ?

JustWorld International est une organisation non gouvernementale oeuvrant pour un changement positif dans les pays en voie de développement en concentrant ses actions sur l'enfance malheureuse. Nous coopérons avec les partenaires locaux afin d'établir des projets culturellement sensibles et viables dont profitent les enfants de milieux défavorisés.

Qu'est ce qui vous a amenée à créer JWI ?

Il y a sept ans, je me suis rendue au Honduras suite au cyclone Mitch, dans le but d'apporter mon aide à l'ONG Trickle Up.



C'était la première fois que je ne me trouvais plus dans mon environnement privilégié protégé et je fus confrontée aux conditions d'extrême pauvreté dans les pays du tiers-monde. Quelle expérience troublante de découvrir les conditions de vie de ces enfants orphelins ou abandonnés, qui vivent dans les rues, travaillent dans les décharges, volent ou mendient, forcés à survivre par tous les moyens.

C'est suite à cette expérience que ma vie a changé et que j'ai pris la décision de changer mes objectifs. Et c'est ainsi que fut créé JustWorld. Je voulais trouver un moyen de mettre en relation la communauté équestre et l'humanitaire pour que d'autres personnes puissent, comme moi, avoir l'opportunité de contribuer à créer un monde meilleur, et ce d'après leurs propres envies et disponibilités.

Le milieu du concours hippique est un environnement professionnel et sportif privilégié.

Alors pourquoi ne pas associer ce sport à l'humanitaire ?

En tant qu'ancienne cavalière de grand prix, et faisant moi-même partie de cette communauté équestre, j'ai pu me rendre compte de l'implication que nécessite ce sport.

Les cavaliers n'ont ni le temps, ni l'opportunité de se consacrer à l'humanitaire, c'est ainsi que j'ai décidé de créer « Jump for a Just World » et donner les moyens à ces cavaliers de pouvoir se mobiliser.

Grâce à JustWorld, nous essayons de sensibiliser non seulement les cavaliers, mais aussi les autres acteurs de ce sport, tels que les propriétaires, les

(Suite page 4)



(Suite de la page 3)

jeunes cavaliers, les sponsors, les juges, les organisateurs de concours.

### Quel est l'engagement des cavaliers ?

Nous avons des cavaliers internationaux ambassadeurs de JWI, professionnels, amateurs et juniors. En représentant JWI, ils nous aident à sensibiliser cette communauté équestre, et le public général, en devenant porte-parole de JWI et s'engagent à travers un contrat à reverser un pourcentage de leurs gains en concours, faire un don annuel, ou bien encore faire don de leur temps et de leur image au bénéfice de JWI

C'est aussi grâce aux cavaliers que les organisateurs se sont aussi mobilisés, et de nombreux concours hippiques soutiennent et sont partenaires de JWI. À travers ces événements, nous pouvons encourager la prise de conscience, la sensibilisation et récolter des fonds.

### Comment se fait la répartition des Fonds récoltés au bénéfice des enfants dont s'occupe JWI ?

Grâce à une fondation privée qui couvre les frais administratifs et opérationnels, plus de 95% des dons sont directement attribués aux différents projets de JustWorld.

Si vous souhaitez compléter votre information sur JWI, n'hésitez pas à consulter son site : [www.justworldinternational.org](http://www.justworldinternational.org). De plus, lors de notre dernière réunion de Comité, nous avons décidé de participer aux actions de JWI. Toute cotisation de 30 € payée à l'AJSOF peut être majorée de la somme de votre choix, même d'un seul euro. Cet argent sera entièrement reversé à cette association pour l'aider à mener ses opérations humanitaires auprès de l'enfance malheureuse et contribuera ainsi à son effort pour un monde plus équitable.



## Épreuve en deux manches

Cette épreuve, assez souvent utilisée dans les GP ou Petit GP, pose en National un certain nombre de problèmes dans l'interprétation des articles la concernant.

Sur le plan technique les 2 manches se disputent toujours à la même vitesse mais avec un tracé et des cotes, soit identiques, soit différentes. Une 2<sup>ème</sup> reconnaissance ne sera autorisée que si le parcours de la 2<sup>ème</sup> manche est différent. Le plan du parcours doit indiquer les deux manches ; enfin, et même en cas de tracé identique ou raccourci, il y aura une pause de 15 minutes entre les deux manches afin de laisser un temps de repos aux chevaux et de permettre d'établir la nouvelle liste de départ pour le Jury et le Paddock.

Reste la question de participation à la 2<sup>ème</sup> manche et des Prix à distribuer, cette question relevant de 3 articles en trois endroits dans le règlement.

Il est clair que les éliminés ou abandons 1<sup>ère</sup> manche ne peuvent participer à la 2<sup>ème</sup> manche et que les concurrents ne participant pas à la 2<sup>ème</sup> manche ne peuvent pas être classés ( 273.1 et 310.3.1).

Dans notre BO National ce type d'épreuve est intitulée « épreuve en deux manches(273) manche 1 au/sans chrono manche 2 au chrono ». A partir de ce texte, qui peut participer à la 2<sup>ème</sup> manche ? :

\* Si il y a beaucoup d'engagés, la réponse est simple : seront repris dans la 2<sup>ème</sup> manche un minimum de 25 % des partants de la 1<sup>ère</sup> manche ou plus si plus de 25 % de sans faute (sans pénalités aux obstacles ou de temps).

\* Mais si peu de partants et avec des obligations de Prix minimum (8 selon le 310.2.3 ou 10 selon le 310.2.2.1), la réponse se trouve dans le N.B. du 261 : la 1<sup>ère</sup> manche sera obligatoirement au chronomètre et seront autorisés à partie dans la 2<sup>ème</sup> manche les 8 ou les 10.

Imaginons un GP Pro 2 doté de 1 000 € avec 12 partants (donc 8 Prix minimum) :

Les 12 sont sans faute 1<sup>ère</sup> manche ; ils seront 12 qualifiés pour la 2<sup>ème</sup> avec un ordre de passage réaménagé à l'inverse du chronomètre de la 1<sup>ère</sup> manche ; mais seulement 8 Prix seront distribués.

Mais si seulement trois sans faute, deux à 4 points, un à 4 point ¼ et six à 8 points seront qualifiés pour la 2<sup>ème</sup> manche les deux 8 points les plus rapides, le 4 point ¼, les deux 4 points et les trois sans faute, le plus rapide partant en dernier. Les 8 Prix seront bien distribués en fonction du total des pénalités des deux manches et du temps de la deuxième manche.

Jean Claude BOUARD

## Dominique Crevoisier

En juillet ,nous avons perdu un ami. Dominique Crevoisier, jeune juge de la Région Ile de France, a succombé, après deux ans de lutte courageuse, à une maladie implacable. Dominique était le dynamisme et le dévouement même. Il a mené son combat avec une conviction qui forçait la confiance de tous ceux qui le voyaient. C'est avec une sincère émotion que tous ses amis pensent à sa famille

Association des Juges de Saut d'Obstacles Français

Adresse postale  
5 Tertre de la Belle Issue  
35800 Dinard

E 06 07 30 03 98

Affiliation FFE n° 7500402

SIRET 433 422 979 00032

APE 913E

[www.ajssof.com](http://www.ajssof.com)

[jlcaplain@hotmail.com](mailto:jlcaplain@hotmail.com)

### Vos Correspondants

J.	Affouard	06 07 46 18 06
R.	Billardon	06 71 20 18 82
M.	Bottemine	06 87 69 23 86
JC.	Bouard	06 07 76 92 67
C.	Bret	06 15 33 94 22
JL.	Caplain	06 07 30 03 98
D.	Gondé	06 07 49 13 09
S.	Monier	06 08 80 33 33
G.	Perriere	06 07 83 43 49

### Pour le Paddock

P.	Hervé	06 08 45 59 65
----	-------	----------------

Imprimerie graphic booster  
Le partenaire de votre communication  
01 48 75 06 00- Fax 01 48 75 06 05  
01 53 99 97 83- [gp@graphicbooster.fr](mailto:gp@graphicbooster.fr)

